

MÉDAILLE DU BARREAU DE MONTRÉAL

Remarques de Guy Pratte : 6 septembre 2018

Je suis certain que plusieurs d'entre vous ont été surpris lorsque vous avez appris que la Médaille du Barreau de Montréal me serait remise. Le cas échéant, vous ne pouviez pas l'être plus que moi.

Il existe plusieurs grands juristes qui ont dans leur carrière récolté tant d'honneurs, qu'on ne saurait se les rappeler tous.

Disons que ce n'est pas mon cas.

Hormis le premier trophée qu'on m'ait jamais octroyé – pour le joueur de hockey qui s'est le plus amélioré – je n'ai jamais eu l'impression de mériter les quelques distinctions qui m'ont été remises.

Ce premier trophée est une exception, car je l'avais gagné, ayant clairement amélioré mes performances de gardien de but à dans notre ligue intramurale à Québec.

Après ma première saison où j'avais laissé rentrer 32 buts – nous avons perdu 32-0 et un joueur de l'autre équipe avait compté 18 buts! – je me suis repris la saison suivante et n'ai jamais laissé rentrer plus de 10 buts dans une même partie!

Je suis donc profondément surpris et touché de l'honneur que le Barreau de Montréal me fait, même si je suis certain de ne pas le mériter.

Du moins, il revient à tous ceux et celles qui m'ont épaulé à faire la promotion de Pro Bono Québec – et j'en profite pour féliciter Christine Carron et Pro Bono Québec pour la Médaille du Lieutenant-gouverneur.

Mais il revient aussi à une foule de personnes qui m'ont appris qu'il ne suffit pas d'être compétent pour servir la cause de la justice, il faut également faire ce qu'on peut pour rendre la justice plus accessible.

Et çà, c'est une leçon que je n'ai pas eu le choix que d'apprendre, parce que j'ai été élevé dans une famille qui manifestement n'avait aucun autre talent que celui nécessaire à la pratique du droit.

Permettez-moi d'en nommer quelques-uns :

- Adjutor Rivard : arrière-grand-père et juge à la Cour d'appel, et un des premiers écrivains du Canada français.
- Ernest Lapointe : grand-oncle et ministre de la Justice sous Mackenzie King.

- Garon Pratte : mon grand-père :
 - plus jeune juge à 37 ans;
 - doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval;
 - grand magistrat qui pilotera le projet de réforme du Code de procédure dans les années 1960;
 - œuvre pour laquelle il recevra de chaleureux remerciements publics de la part du ministre de la Justice à l'Assemblée nationale : l'honorable Claude Wagner qui, je crois, avait un certain lien de parenté avec le juge en chef du Canada.
- Louis Pratte : juge à la Cour d'appel fédérale et grand professeur de droit civil.
- Yves Pratte : grand praticien, juge à la Cour suprême du Canada et sans aucun doute un des grands juristes que ce pays ait connu.

Je ne mentionne pas ces personnes pour me vanter : il est évident que je n'ai rien eu à voir avec les remarquables succès qui ont couronné leur carrière.

Mais ils ont créé une culture, voire une obsession de la justice à laquelle on ne pouvait échapper dans la famille Pratte.

Et si ma sœur Josette et mon frère André ont choisi d'exercer d'autres métiers que celui d'avocat, ce n'est pas parce qu'ils n'étaient pas imbus de ce même sens de justice : c'est qu'ils avaient des talents que je n'ai pas.

J'ai donc été condamné par la force des choses à exercer le métier d'avocat plaideur.

Éventuellement, mon héritage familial, conjugué au contact avec moult mentors à qui je dois tous les quelques succès que j'ai pu à l'occasion avoir, m'a fait réaliser que la justice – et tout particulièrement l'accès à la justice – n'est pas seulement l'affaire des autres. C'est aussi la mienne, voire *surtout* la mienne étant donné tous les privilèges que la vie m'a arbitrairement accordés.

Et même si ma modeste contribution à la cause de la justice ne saurait justifier la médaille dont vous m'honorez aujourd'hui, je l'accepte avec humilité et en remercie le Barreau de Montréal des plus sincèrement.